



Madame, Monsieur,

A la prochaine rentrée scolaire, si votre enfant

- réside dans l'une des communes suivantes : **Beaugeay, Champagne, La Gripperie-Saint-Symphorien, Moëze, Port-des-Barques, le lieu-dit « Villeneuve » sur Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente ou Soubise**

et

- qu'il entre en classe de 6^{ème} au collège Jean Monnet de Saint-Agnant

cette note d'information vous est adressée.

Ainsi, à la rentrée scolaire, afin de rejoindre le collège Jean Monnet, votre enfant pourra être amené à se déplacer en transport en commun. Le réseau R'bus pourra prendre en charge votre enfant qui voyagera en autocar sur les nouveaux services organisés : I-04 à I-11.

L'organisation du service de transport en commun n'est pas prise en charge par l'établissement scolaire ou par votre commune de résidence. Il vous appartiendra donc d'abonner ou de renouveler l'abonnement de votre enfant au réseau R'bus.

Quel titre de transport ?

Parmi la gamme d'abonnement proposée, et selon l'âge de votre enfant au moment de l'inscription ou de la réinscription au réseau R'bus, l'**abonnement annuel moins de 11 ans** ou l'**abonnement annuel moins de 26 ans** permettra à votre enfant de voyager en illimité sur l'ensemble du réseau R'bus.

Cet abonnement est valable 365 jours à compter de la 1^{ère} validation et peut être souscrit à tout moment en cours d'année. La tarification est modulée en fonction du quotient familial CAF ou MSA. Une réduction tarifaire est appliquée à partir du deuxième abonnement annuel du même foyer.

Le service R'bus à la Demande est inclus dans l'abonnement annuel R'bus, sans supplément tarifaire. Les horaires d'arrivée et de départ de ce service sont modifiés à compter du 1^{er} septembre 2022 et sont consultables sur le site : www.rbus-transport.com ou peuvent être renseignés auprès de la Boutique R'bus.

Comment faire pour souscrire ou renouveler un abonnement annuel ?

Plusieurs possibilités :

- **la E-boutique :**

Rendez-vous à la rubrique «Où acheter ?/E-boutique» sur le site R'bus :

www.rbus-transport.com

- **la Boutique R'bus** située à la gare SNCF de Rochefort.

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h et le samedi de 10h à 13h
- le samedi (en été) : du 1^{er} au dernier samedi inclus des vacances scolaires d'été de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Les justificatifs à fournir :

Concernant l'abonnement annuel moins de 11 ans ou l'abonnement annuel moins de 26 ans, il convient de se munir des justificatifs suivants :

- une **photo d'identité récente** de votre enfant.
NB : Possibilité de prendre une photo sur place à la Boutique R'bus ;
- une **copie de la pièce d'identité** de votre enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille ou attestation de droit CAF ou MSA) ;
- si votre quotient familial CAF ou MSA est en-dessous de 760 €, veuillez présenter une **copie de l'attestation de paiement CAF ou MSA de mois de 3 mois mentionnant la liste des enfants à charge et le quotient familial** ;
- un **moyen de paiement** (carte bancaire, chèque(s) à l'ordre de T.R.O, espèces) **ou d'un RIB** si vous optez pour le prélèvement automatique (possible à partir de 100 euros ; procédure uniquement mise en place auprès de la Boutique R'bus).

Horaires des services I-04 à I-11 :

Veuillez trouver, en annexe, les fiches horaires effectives à compter du 1^{er} septembre 2022.

Informations trafic :

Pour être informé(e) des actualités et perturbations du réseau R'bus (infos, travaux, déviations...) par SMS et/ou mail, nous vous recommandons vivement de vous inscrire aux «Alertes Info Trafic & Actus» à la rubrique «Services +» sur le site R'bus.

Responsabilités et consignes de sécurité :

En tant que représentants légaux, il vous appartient de prendre les mesures qui s'imposent pour que le parcours de votre enfant, entre son domicile et son établissement scolaire, soit effectué en toute sécurité.

Ainsi, certaines mesures de sécurité peuvent être préconisées, telles que :

- faire porter, à votre enfant, des vêtements clairs ou des dispositifs fluorescents permettant d'être visibles tout le long du trajet ;
- faire en sorte que votre enfant soit présent au moins 5 minutes avant le passage du véhicule au point d'arrêt. En cas de retard, il ne faut en aucun cas, courir après le véhicule ;
- après la descente du véhicule, votre enfant doit attendre pour traverser que le véhicule se soit éloigné et qu'aucun autre véhicule n'arrive dans un sens ou dans l'autre.

Votre enfant doit obligatoirement être détenteur de son titre de transport, lors de chaque voyage. Aussi, nous vous remercions de veiller à ce qu'il en soit systématiquement muni.

Pour rappel :

- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire dans les autocars ;
- les sacs, les cartables doivent être placés sous le siège de telle sorte qu'à tout moment le couloir de circulation ainsi que l'accès aux issues de secours restent libres ;
- tout acte de vandalisme ou détérioration commis par votre enfant mineur à l'intérieur du véhicule engagera votre responsabilité financière en tant que représentants légaux.

Les documents d'exploitation sont consultables dans leur intégralité, sur le site R'bus, auprès de la Boutique R'bus ou de la CARO.

Info - COVID :

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant les mesures sanitaires en vigueur, au niveau des transports en commun, en consultant le site R'bus : www.rbus-transport.com

Contact :

Pour toutes informations, veuillez contacter la Boutique R'bus au : **05.46.99.22.66**

ou consulter le site R'bus : www.rbus-transport.com